

<p style="text-align: center;">LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR (Loi de pays n° 2009-15 LP-APF du 24 août 2009 modifiée)</p>

- 1) **La lettre de demande** motivée (actions, dates, intérêt, lieux ...)
 - Signée par le président de l'association
- 2) **La note de l'association**
 - Note résumant les activités et les moyens humains de l'association
- 3) **La création de l'association**
 - Récépissé de déclaration de la DRCL
 - Copie de la parution au JOPF
- 4) **Le statut de l'association**
 - En vigueur et signés par le président et la secrétaire de l'association (+ récépissé de la DRCL et parution au JOPF s'il y a eu modifications)
- 5) **La composition du bureau de l'association**
 - En vigueur et conforme aux statuts (récépissé de la DRCL + parution au JOPF)
 - Procès verbal d'approbation signé du président et de la secrétaire de l'association
- 6) **Les bilans financiers des 3 derniers exercices de l'association**
 - Signés par le président et le trésorier de l'association
 - Procès verbaux des assemblées générales approuvant les bilans des 3 derniers exercices signés par le président et le secrétaire.

vérifier l'inscription de la mention « approuvé à l'unanimité par la majorité des membres présents »
- 7) **Le budget prévisionnel de l'année en cours de l'association**
 - Procès verbal de l'assemblée général approuvant le budget prévisionnel signé par le président et le secrétaire.

vérifier l'inscription de la mention « approuvé à l'unanimité par la majorité des membres présents »
- 8) **L'attestation d'inscription au répertoire territorial des entreprises**
 - N° Tahiti (à jour)
- 9) **Le relevé d'identité bancaire de l'association**

<p style="text-align: center;">PIÈCES COMPLÉMENTAIRES DEMANDÉES PAR LE ART</p>

MANIFESTATIONS

- Devis (2 devis comparatifs minimum)
- Liste des participants
- Programme de la manifestation